



Mission régionale d'autorité environnementale

Ile-de-France

**Note d'information relative à l'absence d'observations de la  
Mission régionale d'autorité environnementale  
d'Île-de-France sur la révision du plan d'occupation des sols (POS)  
de Saint-Léger-en-Yvelines (78)**

n°MRAe 2016--10

*Conformément à l'article R.104-9 du code de l'urbanisme, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France a été saisie pour avis par la commune de Saint-Léger-en-Yvelines, sur une révision de son plan d'occupation des sols (POS) en vue de l'élaboration de son plan local d'urbanisme.*

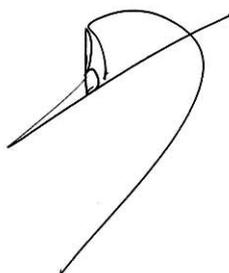
*Cette saisine étant conforme à l'article R.104-21 du code de l'urbanisme relatif à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, il en a été accusé réception à la date du 11 juillet 2016 par la direction régionale et interrégionale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Île-de-France, agissant pour le compte de la MRAe. Conformément à l'article R.104-25 du même code, l'avis doit être émis dans le délai de trois mois.*

*Conformément aux dispositions de l'article R.104-24 du code de l'urbanisme, la DRIEE agissant pour le compte de la MRAe a consulté par courrier en date du 11 juillet 2016 la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé de Seine-et-Marne qui n'a pas répondu.*

*Conformément à l'article R.104-25 du code de l'urbanisme, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été produit dans le délai de trois mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observation sur le dossier.*

*Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site Internet de la MRAe.*

*Pour la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France,  
son président*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that starts with a sharp point and curves upwards and then downwards.

*Christian Barthod*